

# Mise à jour relative au Partenariat entre l'UE et l'Afrique sur le coton (Juillet 2004 – Janvier 2005)

par le Comité d'orientation et de suivi du Partenariat UE - Afrique sur le coton

Cette note présente une mise à jour portant sur la mise en oeuvre du Partenariat UE - Afrique sur le coton qui a été conclu par l'UE et les pays africains en juillet 2004. Au Forum de Paris (5 et 6 juillet 2004), l'UE et les pays africains ont approuvé un partenariat et adopté un plan d'action conjoint sur le coton. Il traite à la fois des composantes relatives au commerce et au développement de ce Partenariat. Les sept domaines du plan d'action sont les suivants: (i) le commerce international; (ii) les stratégies nationales et régionales du coton; (iii) les politiques et les institutions; (iv) l'innovation technologique; (v) la gestion des risques et les finances; (vi) l'intégration dans la chaîne; et (vii) la coordination. Un aperçu général par domaine est annexé à la présente note (on peut se reporter également au site [www.forum-coton.org](http://www.forum-coton.org)).<sup>1</sup>

Un Comité d'Orientation et de Suivi ACP-UE sur le coton (COS-coton) a été créé afin de suivre le volet développement du Plan d'Action adopté à l'occasion du Forum de Paris en juillet 2004. Il a pour tâches prioritaires de superviser la mobilisation des ressources financières, de stimuler la mise en oeuvre des actions convenues, de coordonner et de diffuser les informations disponibles sur le sujet. En outre, il consultera régulièrement au fil de l'évolution un groupe plus large de représentants des secteurs public et privé de l'UE et d'Afrique. Le Comité est présidé par l'Ambassadeur du Bénin, qui représente le Groupe ACP pour le coton. L'UE est représentée par la Commission (DG Développement et EuropeAid) et un pays donateur de l'UE pour le coton (France). Les parties prenantes sont représentées au niveau des producteurs, des égreneurs et du secteur privé. Au nombre des autres membres du Comité, on peut citer le Secrétariat ACP, l'UEMOA (représentant les organisations régionales africaines), le CTA et le CDE.

## 1. CONTEXTE INTERNATIONAL

### 1.1 La situation sur le marché mondial: déficits financiers et prix de production plus bas en Afrique

En raison du dérapage des prix du coton au niveau international et dans l'attente de jours meilleurs, de nombreux exportateurs de coton n'ont pas vendu une grande partie de leur coton de 2004/2005 en 2004. Le coton s'entasse dans les pays, ce qui affecte la situation financière des entreprises de coton, les producteurs, les gouvernements et les donateurs. Ces deux derniers ont été approchés pour un soutien financier, ce qui affecte aussi d'autres programmes de développement. Parfois, les pays touchés répondent aux critères plus souples du FLEX et pourraient bénéficier de ce programme financier compensatoire. Les faibles prix poussent également les prix des producteurs à la baisse pour la saison 2005/2006. Le secteur du coton africain a appris une nouvelle fois que les fonds de réserve ne suffisent plus à gérer les effets des risques liés aux prix et qu'il conviendrait d'envisager une couverture des risques liés aux prix.

#### **De faibles prix mais le CCIC s'attend à un redressement des prix pour la saison 2005/06**

Les estimations de l'offre et de la demande laissent suggérer que les prix internationaux du coton (Cotlook A Index) atteindront la moyenne de 47 cents la livre cette saison, soit 21 cents ou 31% en dessous du record sur six ans de 2003-2004. Il s'agirait de la chute la plus forte en termes absolus enregistrée depuis 1985/86. Ce niveau de prix correspond cependant aux prévisions moyennes du CCIC pour les années à venir: entre 45 et 55 cents la livre de coton. Les producteurs de coton de la zone FCFA d'Afrique centrale et occidentale sont les plus durement touchés par ces faibles prix du coton en raison aussi de la faible valeur du dollar par rapport à l'euro (le FCFA a une parité fixe avec l'euro).

La production mondiale de coton est estimée à un record de près de 25,2 millions de tonnes en 2004/05, une hausse de 4,5 millions de tonnes, soit 22 % de plus par rapport à la dernière saison. La superficie de culture cotonnière a augmenté de 10 % pour atteindre 35,3 millions d'hectares. Des hausses de production sont attendues dans presque tous les pays producteurs, ce qui est assez exceptionnel. Des records ou quasi-records sont prévus dans les cinq plus gros pays producteurs: la Chine (continentale), les Etats-Unis, l'Inde, le Pakistan et le Brésil.

La consommation mondiale de coton en 2004/05 devrait atteindre le niveau le plus haut de 22,7 millions de tonnes, avec une hausse de 1,4 million de tonnes par rapport à la saison dernière. En 2005/06, la consommation mondiale de coton devrait grimper pour atteindre un record de 23,1 millions de tonnes, stimulée par des prix plus bas et une croissance économique en dépit de prix pétroliers plus élevés. En 2005/06, la consommation mondiale dépassera la production de 0,2 tonne.

<sup>1</sup> La mise à jour est une contribution au besoin opportun de partager des informations avec un public plus large mais ne prétend pas couvrir de manière exhaustive tous les aspects du partenariat.

En 2005/06, la production en Chine devrait diminuer d'un demi million de tonnes en 2005/06 alors que la consommation devrait augmenter de 4%. Dès lors, les importations nettes de la Chine devraient connaître une forte hausse, pour atteindre un record de près de 2,5 millions de tonnes en 2005/06, une hausse de 700.000 tonnes par rapport aux prévisions pour la saison actuelle. Il s'ensuit que l'on prévoit un rebond de l'Indice A de Cotlook pour la moyenne saisonnière à 57 cents la livre en 2005/06, une hausse de 10 cents (21%) par rapport à la moyenne prévue pour cette saison.

Source: Comité consultatif international du coton, Communiqué de presse du 1<sup>er</sup> février 2005; 3 janvier 2005 et 1<sup>er</sup> novembre 2004

## **1.2 Evolution des négociations commerciales sur le coton à l'OMC**

Le nouveau sous-comité de l'OMC sur le coton a été créé le 19 novembre 2004 par la Séance spéciale du Comité de l'agriculture, comme prévu dans la Décision-cadre de l'OMC du 1<sup>er</sup> août 2004. Tous les membres et observateurs de l'OMC peuvent participer au travail de ce sous-comité. Le sous-comité rendra compte à la Séance spéciale des progrès réalisés, qui se tiendra régulièrement en 2005. La Décision-cadre de l'OMC du mois d'août 2004 constitue un pas positif dans le sens du Cycle de Doha, après le revers de Cancun, dans la mesure où il offre le cadre espéré pour des négociations approfondies sur l'agriculture. Le coton sera traité "de façon ambitieuse, prompte et spécifique", dans le contexte des négociations sur l'agriculture.

Compte tenu de la chute brutale des prix du coton à un faible niveau, il est encore plus important que les membres de l'OMC participent par des positions constructives au travail du sous-comité dans les négociations commerciales sur le coton. Les négociateurs de l'OMC ont besoin de donner pleine priorité au dossier du coton qui est en quelque sorte un test du PDD.

Le litige sur le coton entre les Etats-Unis et le Brésil pourrait bien avoir une influence sur les discussions à l'OMC sur le coton. La décision finale du panel soulignait que les Etats-Unis devaient apporter d'importantes modifications à leurs politiques agricoles. Les Etats-Unis ont fait appel de cette décision et l'Instance d'appel a annoncé son rapport pour le 3 mars 2005.

Le Président des négociations agricoles de l'OMC et du Sous-comité sur le coton, l'Ambassadeur Tim Groser, a indiqué en janvier 2005 qu'il visait un "premier rapprochement des modalités agricoles" avant l'été.

Le Conseil des ministres ACP a décidé, en novembre 2004, de convoquer une réunion des ministres du commerce ACP au premier semestre 2005 afin de formuler une stratégie de défense des intérêts ACP dans le Programme de Doha et d'assurer une coordination avec le G90. En outre, le Conseil ACP a adopté une résolution sur le coton, pressant l'UE de soutenir le groupe ACP au sein du Sous-comité de l'OMC sur le coton.

La position de l'UE sur le coton suivra sa décision de réformer le secteur du coton dans le cadre plus large de réformes de la Politique agricole commune (PAC). En conséquence, les subventions européennes, qui faussent la concurrence sur le marché dans le secteur du coton, connaîtront une réduction sensible et les dépenses publiques seront couvertes. A partir de 2006, 65% des subventions européennes accordées au coton seront découplées de la production et payées comme soutien aux revenus des producteurs. L'accès au soutien des revenus deviendra conditionnel, requérant le respect des bonnes pratiques agricoles et des normes environnementales. La Commission développe actuellement un programme destiné à surveiller l'impact des réformes cotonnières sur la production et le commerce.

## **2. CONTEXTE UE - AFRIQUE**

### **2.1 Programmation du soutien de l'UE au secteur du coton au niveau INTERNATIONAL**

#### ***45 millions d'euros pour le programme de renforcement des capacités tous ACP portant sur les produits agricoles de base, dont 15 millions d'euros pour le coton***

En janvier 2005, le groupe ACP a approuvé l'allocation de fonds au programme de renforcement des capacités pour les produits de base pour l'ensemble des ACP, avec un montant indicatif de 45 millions d'euros, dont 15 millions réservés au coton. Dans le cadre de ce programme, le renforcement des capacités se centrera sur le renforcement de stratégies et de politiques, l'harmonisation des transactions et le renforcement de la position des producteurs. Le nouveau programme aidera les pays qui se sont engagés à développer leurs secteurs de produits de base/coton et complétera les initiatives financées au niveau national. Le nouveau programme est une réponse aux conclusions du Conseil du 27 avril 2004 et à la mise en œuvre du Plan d'action sur le coton

qui a été approuvé à Paris en juillet 2005. Le Conseil a conclu que l'une des premières étapes de la mise en œuvre devrait comprendre le "développement d'une coopération multilatérale portant sur les produits de base agricoles avec des organisations internationales (WB, FAO, CNUCED, Fonds commun pour les produits de base) en vue de renforcer l'expertise et de mettre au point des instruments novateurs pour étayer les stratégies nationales relatives aux produits de base." Sur la base de l'apport des organisations internationales concernées, la DG Développement a formulé un programme de propositions, qui sera validé dans les mois à venir. Les résultats seront partagés et discutés par un groupe plus large. Le programme permet une coopération de donateurs multiples par l'intermédiaire d'organisations internationales, comme c'est déjà le cas avec la gestion des risques des produits de base (CRM) avec la Banque mondiale. L'extension du soutien de la CE à l'initiative de la CRM pour les ACP est prévue en vertu de nouveau programme.

### ***Annnonce de renforcement des capacités au niveau de la Gestion des risques des produits de base pour le coton***

Au cours de la mission de la Banque mondiale de décembre 2004 au Burkina Faso, la grande société d'égrenage du coton (SOFITEX), sa principale institution bancaire (BIB) et l'Union des producteurs de coton (UNPCB) ont exprimé leur intérêt pour une couverture ou une assurance face aux risques des prix sur le marché international. L'utilisation de marchés à risques pourrait compléter l'utilisation de fonds de réserve insuffisants pour les urgences. La nécessité de créer des moyens s'appuyant sur des instruments de couverture a également été confirmée par le ministère du commerce. La Banque mondiale programme un renforcement des capacités sur ce sujet au cours de la deuxième semaine de mars 2005 à Ouagadougou, dans la lignée de la réunion annuelle de l'Association africaine (des égreneurs) du coton.

### ***Le programme de renforcement des capacités du ROPPA des organisations de producteurs africains***

Le Réseau des organisations paysannes et de producteurs de l'Afrique de l'Ouest (ROPPA) a proposé le cadre d'un programme de renforcement des capacités à l'intention des organisations de producteurs africains concernant le soutien au secteur du coton. Il vise à rendre disponibles des soutiens appropriés, à définir leurs responsabilités dans la mise en œuvre et, dès lors, à renforcer leur capacité à y prendre part. Le coton est considéré comme un exemple pour d'autres produits de base. La proposition du ROPPA sera évaluée quant à son inclusion éventuelle dans le programme de renforcement des capacités intra-ACP susmentionné portant sur les produits agricoles de base, dont le coton.

### ***Nouvelle initiative sur un classement par instruments du coton à échelle régionale et internationale***

Au cours de la réunion annuelle du CCIC à Bombay (décembre 2004), il est apparu clairement qu'il était nécessaire pour l'Afrique d'introduire rapidement un classement par instruments dans sa commercialisation du coton. La Chine demandera d'ici quelques années que toutes ses importations soient classées à l'aide d'instruments, ce qui avantagera son fournisseur principal, les Etats-Unis<sup>2</sup>, et non l'Afrique. La réunion annuelle a adopté à l'unanimité le Plan d'action en sept points présenté par le groupe de spécialistes du CCIC pour une "Normalisation commerciale du test par instruments du coton". Les actions convenues comprennent la définition et la mise en œuvre d'un règlement d'essai international ainsi qu'une certification et une inspection de laboratoires. L'Institut des fibres de Brème jouera un rôle central et bénéficiera du soutien notamment de l'USDA, du Liverpool Cotton Exchange (qui sera nommée Association internationale du coton), du CIRAD. Le CCIC aura pour rôle de délivrer des certificats mais uniquement sur recommandations des institutions précitées. Il a également été convenu que les règles internationales doivent être considérablement plus légères que le système américain. Le CCIC formulera un projet de classement par instruments à soumettre au Fonds commun pour les produits de base, que la CE pourrait co-financer au travers de la coopération prévue avec le CFC. Le soutien des Etats membres de l'UE pourrait également être envisagé. Le projet peut comprendre une composante internationale et certains centres régionaux de renforcement des capacités en Afrique. La composante régionale pourrait s'appuyer sur les pilotes actuellement en place en Afrique occidentale, par l'UNIDO et le CIRAD, financés par le Fonds régional de la Commission (UEMOA).

## **2.2 Programmation du soutien de l'UE au coton au niveau NATIONAL**

Les pays producteurs de coton progressent lentement dans la formulation de stratégies et de plans nationaux pour le coton. Pour les donateurs de l'UE, ces stratégies ou plans qui relèvent du niveau national constituent le cadre du soutien au coton. Au cours de l'examen à moyen terme des programmes nationaux en 2004, la CE a mobilisé un nouveau soutien du coton aux quatre pays partisans de l'Initiative du coton (Bénin, Burkina Faso, Tchad et Mali). La France et l'Allemagne sont également actives dans la programmation d'un nouveau soutien à diverses initiatives relatives au coton:

<sup>2</sup> Le classement du coton par des instruments a été développé au cours de ces cinquante dernières années par l'USDA essentiellement.

- **Le Burkina Faso** a bien progressé dans la formulation d'un plan sectoriel du coton en soutien de la libéralisation du coton, qui est entré dans une nouvelle phase avec la création de deux nouvelles entreprises dans les zones orientale et centrale du pays. En décembre 2004, une mission de donateurs de l'UE se composant de la Commission, de la France, des Pays-Bas et de l'Allemagne a exprimé un large soutien aux initiatives du gouvernement ainsi que des parties prenantes. La Commission a programmé un montant de 10 millions d'euros pour soutenir la mise en œuvre du plan sectoriel du coton. La France a lancé tout récemment l'étude de faisabilité pour la troisième phase d'un projet (PAPP-OPC II) avec un montant indicatif de 10 millions d'euros visant un renforcement des mécanismes du fonds d'auto-assurance au niveau interprofessionnel et l'exploration des options pour un fonds (d'assurance) régional en vue d'une crise exceptionnelle des prix du coton.
- **Mali:** Au cours de la période couverte par le rapport, le Mali a annoncé le report de la privatisation du secteur du coton, laquelle mettait en péril sa relation avec certaines institutions financières internationales. La Commission évaluera la programmation d'un soutien au secteur cotonnier au Mali au cours du premier trimestre de 2005 (montant indicatif de 15 millions d'euros). La France soutient un projet en cours (PASE) de 6,8 millions d'euros pour soutenir la réforme du secteur cotonnier. Il vise un renforcement des moyens du gouvernement et des organisations de producteurs de coton, la création de l'association interprofessionnelle et l'amélioration de la durabilité de la production du coton au niveau du terrain. Un nouveau projet, toujours à l'étude (PRCC d'environ 1 million d'euros) viserait à améliorer la qualité du coton malien.
- **Bénin:** Le gouvernement du Bénin a réglementé le secteur cotonnier pour 2004/05 mais pas encore pour 2005/06. Par ailleurs, la privatisation des expériences de Sonapra connaît plusieurs retards. Les entreprises retenues attendent que le gouvernement officialise le cadre de réglementation. La France et la Banque mondiale ont organisé une mission commune à la fin du mois de janvier afin d'évaluer le redémarrage d'un projet d'extension (sur des questions techniques et financières) aux producteurs dans les zones cotonnières (montant indicatif de 7 millions d'euros). L'Allemagne a commandité quelques études sur les systèmes de croissance du coton, dont la réduction des pesticides, le coton transgénique (Bt) et le coton biologique. Dans le cadre du Forum de Paris, les donateurs de l'UE avaient exprimé des réserves concernant le soutien de nouvelles initiatives pour le coton avant toute officialisation du cadre réglementaire du secteur cotonnier.
- **Tchad:** De récents échanges entre les donateurs et le gouvernement sont arrivés à la conclusion qu'il était nécessaire de poursuivre la réforme du secteur cotonnier. Une mission conjointe de donateurs s'est déroulée à la fin du mois de janvier. L'Allemagne soutient un projet pilote sur l'organisation de chaînes d'approvisionnement pour le maïs et le sésame, en rotation avec la production de coton.
- **Côte d'Ivoire:** La CE a commandité une étude sur les performances du secteur cotonnier. En raison de la situation intérieure, le secteur du coton est à la dérive. L'étude a conclu que l'on ne pouvait pas faire grand-chose à court terme mais que l'on pouvait établir des engagements financiers exceptionnels par et pour le secteur. Les donateurs peuvent toutefois programmer des ressources selon les priorités convenues dans le plan d'action UE-Afrique.
- **Sénégal:** La CE envisage de soutenir le secteur cotonnier au Sénégal d'un montant indicatif de 5 millions d'euros (tirés des anciens fonds non programmés du STABEX).
- **Togo:** Le ministère du commerce a adressé à la CE une demande d'utilisation des fonds du Stabex afin de pouvoir soutenir la création d'un comité interministériel pour une nouvelle stratégie du coton au Togo. Le ministère de l'agriculture tente d'apporter son aide à la création d'une fédération nationale des producteurs de coton.
- **Cameroun:** La France soutient une étude portant sur la construction et le financement (prêt) d'une nouvelle industrie d'égrenage dans la partie méridionale de la région cotonnière, les capacités d'égrenage étant insuffisantes dans cette sous-région.
- **Madagascar:** Le gouvernement a privatisé l'entreprise cotonnière HASYMA en vendant 52% du capital total à Dagrís, qui détient actuellement 90% des parts de l'entreprise. Dagrís semble disposée à abandonner 40 % des parts aux producteurs de coton et aux entreprises locales. La nouvelle entreprise devrait doubler sa production à 29000 millions de tonnes de fibres. La Banque mondiale commanditera une étude au début de l'année 2005. Il existe à Madagascar une consultation publique et privée intense.

En outre, le Conseil des ministres de l'ACP a prié récemment la Commission européenne et les autres partenaires au développement d'explorer toutes les possibilités d'offrir un prompt soutien au secteur du coton, afin d'atténuer les effets de la chute drastique des prix du coton et d'éviter des bouleversements politiques et sociaux dans les pays concernés.

### **2.3 Programmation du soutien de l'UE au coton au niveau REGIONAL**

#### ***La France programme un nouveau soutien régional***

La France étudie la faisabilité d'un nouveau programme régional de soutien du coton d'un montant indicatif de 3 millions d'euros. Ce programme vise à renforcer les capacités des organisations régionales au niveau des négociations commerciales, du contrôle de la biotechnologie et de la sensibilisation à cette question, de la qualité du coton africain égrené, des systèmes d'information et d'un programme d'assurance des prix régional en complément d'initiatives d'auto-assurance nationales. Le soutien profiterait aux organes régionaux suivants: l'UEMOA et la CEMAC pour la politique cotonnière, le CORAF pour la recherche, l'ACA (Association africaine du coton), pour le secteur privé ainsi que le ROPPA et l'APROCA, associations de producteurs.

#### ***Besoin de créer des moyens de production de coton transgénique***

Au cours de la réunion annuelle du CCIC à Bombay, le groupe de spécialistes du CCIC en coton transgénique (à ne pas confondre avec le coton biologique!) a présenté de façon détaillée la conclusion d'un travail fouillé et équilibré ([www.icac.org](http://www.icac.org)). De nombreux pays se montrent intéressés par l'application d'une technologie génétiquement modifiée et la culture de coton transgénique. Le coton transgénique s'est étendu rapidement depuis 1996 et représente maintenant 21 % de la surface mondiale de culture cotonnière, 30 % de la production et 36 % du commerce du coton. Ce décollage rapide s'explique essentiellement par sa capacité à réduire sensiblement le nombre de pulvérisations, à accroître le rendement et dès lors à améliorer la rentabilité. Cependant le coton transgénique n'est pas nécessairement profitable partout en raison du coût plus élevé des semences et de la difficulté pour le producteur d'utiliser des semences de la deuxième génération. Les bénéfices nets du coton transgénique semblent faibles lorsque le nombre de pulvérisations est déjà limité en raison de la faible pression des insectes nuisibles, comme ce peut être le cas en Ouganda et dans certains pays d'Afrique occidentale. Le Burkina Faso a lancé une étude d'essai du coton transgénique mais nous ne disposerons des résultats de cette étude que dans quelques années. L'utilisation du coton transgénique n'est qu'un élément d'une gestion intégrée saine des insectes nuisibles. Le renforcement des capacités est crucial en Afrique, avec la nécessité de mettre en place un cadre réglementaire adéquat doté des moyens correspondants pour mener des évaluations des risques et des bénéfices (comme prévu dans le Partenariat UE-Afrique sur le coton). La poursuite de l'utilisation et du développement d'espèces conventionnelles est également nécessaire pour mettre en œuvre de telles stratégies.

### **3. EFFORTS DE COORDINATION ET DE COMMUNICATION**

Les membres du comité de suivi et d'orientation ACP-UE pour le coton ont assisté à des réunions internationales et présenté les progrès réalisés dans la mise en œuvre du plan d'action du coton. Il s'agit d'un élément essentiel si l'on veut avoir une visibilité du Partenariat UE-Afrique pour le coton et si l'on veut maintenir les priorités des producteurs africains de coton dans l'agenda international.

#### **Réunion plénière du CCIC à Mumbai (28 novembre – 3 décembre 2004)**

Quelques 700 personnes provenant de l'ensemble de la communauté mondiale travaillant sur le coton se sont réunies pour la 63<sup>ème</sup> assemblée plénière du Comité consultatif international du coton. Elles représentaient les secteurs public et privé de 48 pays et les pays de l'UE et d'Afrique y étaient bien représentés. L'UE avait préparé une déclaration portant sur les réalisations accomplies en 2004, soulignant de la sorte son partenariat avec l'Afrique. La Commission européenne a manifesté son intérêt pour que la Communauté européenne soit membre de l'ICAC. La réunion du CCIC s'est centrée sur "le renforcement de la compétitivité du coton". Au nombre des sous-thèmes appropriés traités à cette occasion, citons notamment les perspectives du coton, les mesures gouvernementales (subventions), les systèmes de classement du coton, la provision d'intrants, les cultures transgéniques, les bonnes pratiques commerciales et la gestion des risques liés aux prix. Le CCIC a pour intention de fournir des solutions pragmatiques pour faciliter le commerce et développer le secteur du coton. Il travaille de manière efficace à l'aide des apports des parties prenantes et se fonde sur des groupes de spécialistes (par exemple, pour les mesures gouvernementales et les cultures transgéniques, on se rendra également au site [www.icac.org](http://www.icac.org)). Le travail du CCIC complète utilement le Plan d'action mis en place en vertu du Partenariat UE-Afrique sur le coton.

#### ***Information de l'OCDE/CAD sur les degrés de développement du coton africain (28 janvier 2005)***

L'OCDE/CAD a organisé le 28 janvier 2005 une séance d'information sur la dimension développement du coton africain. Il a conclu que l'assistance au développement n'est pas un remède aux subventions qui faussent le commerce; une solution au problème du commerce du coton est considérée comme test isthmique pour le Programme de Doha pour le développement (PDD). En outre, comme le secteur africain du coton s'attend à de graves déficits financiers (en raison de prix bas et de la faiblesse du dollar), les donateurs sont encouragés à envisager des mesures à court terme dans leurs instruments et opérations actuels. Il a également conclu que les pays africains devront dresser une carte des programmes et stratégies de coton qui devront accompagner le processus de réforme et d'autres défis dans ce secteur. Il a également été convenu que la coordination sur le volet développement du coton se centrera sur le Partenariat UE-Afrique sur le coton, comme l'avaient proposé les pays africains. Une consultation devrait être organisée afin d'aligner les différentes initiatives. Plusieurs pays africains ont présenté l'évolution du secteur du coton dans leur pays. La Commission et l'ACP ont présenté le Partenariat UE-Afrique sur le coton et ont distribué la nouvelle publication du CTA: "Synthèse du Forum UE-Afrique sur le coton" (disponible en français et en anglais). La séance d'information du CAD s'inscrivait dans la lignée de la Décision-cadre du mois d'août de l'OMC, laquelle stipule que les membres de l'OMC devraient travailler de façon multilatérale sur les aspects liés au développement de l'Initiative du coton, poursuivre leurs programmes bilatéraux et (ré)orienter efficacement les programmes existants et toutes ressources supplémentaires en direction du développement des économies où le coton revêt une importance vitale.

***Atelier CFC-CNUCED sur la durabilité de la production du coton en Afrique occidentale (28 février – 1<sup>er</sup> mars 2005)***

Du 28 février au 1<sup>er</sup> mars 2005, le Fonds commun pour les produits de base et la CNUCED organiseront conjointement un atelier sur le coton au Mali portant sur la durabilité de la production cotonnière en Afrique occidentale. Des spécialistes et décideurs politiques du coton originaires de plusieurs pays réfléchiront aux questions qui sont d'importance pour l'élaboration de plans d'action au niveau national et régional. Des discussions s'attarderont sur les résultats d'une étude menée dans le domaine des systèmes d'apport d'intrants, du transfert de technologie aux fermiers, d'impact environnemental, de système d'octroi de crédit, etc.

***Site web actualisé sur le coton disponible en février 2005 -[www.forum-coton.org](http://www.forum-coton.org)***

De grands efforts sont réalisés pour partager des informations et des expériences entre le groupe ACP, l'UE et d'autres organisations et pays par un renforcement du site web déjà en place depuis juillet dernier. Les principaux objectifs de la nouvelle mouture du site web sont de (i) renforcer la sensibilisation à l'importance économique et sociale du coton pour les pays africains; (ii) partager des informations sur la mise en œuvre du Plan d'action UE-Afrique en appui au secteur du coton approuvé à Paris; (iii); devenir un centre de ressources techniques et factuelles sur le coton couvrant les sept domaines du plan d'action; (iv) renforcer la contribution des acteurs africains ACP dans ce dialogue en offrant une plateforme interactive (e-forums). Ce site web a bénéficié de financements allemand et français, et sera lancé avec de nouvelles fonctions interactives à la mi février 2005.

***Informations supplémentaires***

Des informations sur l'actualité et des mises à jour portant sur le partenariat et des informations générales seront disponibles sur le site web [www.cotton-forum.org](http://www.cotton-forum.org). Pour des compléments d'informations, vous pouvez contacter Henny Gerner de la Commission ([henny.gerner@cec.eu.int](mailto:henny.gerner@cec.eu.int)) ou Isolina Boto du CTA ([boto@cta.int](mailto:boto@cta.int)).

Le Comité d'Orientation et de Suivi sur le coton encourage l'apport de toutes les parties prenantes dans l'échange d'information afin de renforcer le secteur africain du coton. Toute contribution supplémentaire sera donc appréciée.

**Annexe: Aperçu général des principaux domaines du Plan d'action UE- Afrique sur le coton**

1. *Commerce international.* La poursuite des négociations dans le cadre du PDD dans l'intention de trouver une solution efficace pour le coton qui donne satisfaction à toutes les parties. L'accès aux programmes d'assistance technique liés au commerce existants. L'accroissement du renforcement des capacités pour défendre et négocier la position commerciale du coton à l'OMC.
2. *Stratégies nationales et régionales.* Il est nécessaire que les parties prenantes du coton dans les pays africains adoptent une perspective plus stratégique vis-à-vis du secteur du coton dans leur pays. Cette perspective stratégique devrait s'appuyer sur des initiatives existantes, s'aligner avec les réalités internationales et s'enchâsser dans les plans de développement nationaux. La connaissance, les aptitudes et les ressources de différentes parties prenantes devraient se combiner pour atteindre un objectif commun.
3. *Politiques & institutions.* Une division claire des responsabilités entre les associations commerciales et le gouvernement est essentielle. Il a été convenu que le gouvernement devrait créer un environnement qui favorise les investissements, renforce les associations de producteurs et encourage la participation des producteurs dans l'industrie de transformation.
4. *Innovations technologiques.* Il est nécessaire d'investir dans l'amélioration de la capacité productive du sol en combinaison avec une gestion efficace des intrants. Il est nécessaire de réduire sensiblement l'utilisation de pesticides dans la culture du coton afin d'éviter un impact négatif sur l'environnement et sur la santé de la population rurale. Il a également été convenu d'essayer de parvenir à une prise de décision informée concernant l'expansion des variétés génétiquement traitées dans les économies africaines des petits agriculteurs.
5. *Gestion des risques et finances.* Les commerçants et égreneurs de coton vulnérables peuvent réduire leur exposition aux chocs de prix externes en utilisant des instruments modernes de gestion des risques en combinaison avec des politiques réalistes de fixation des prix qui sont basées sur les réalités du marché international du coton. Le secteur financier international est prêt à améliorer l'accès des pays africains à ces instruments. Les pays producteurs de coton pourraient profiter du renforcement des capacités assuré en cette matière par la Banque mondiale. En outre, l'efficacité et la transparence des systèmes d'auto-assurance au niveau des entreprises et du secteur seront renforcées.
6. *Intégration dans la chaîne.* Prospection des possibilités d'intégration dans la chaîne. Le classement par instruments du coton sera renforcé en Afrique en vue de mieux servir la demande et d'accroître la capacité de négociation. Les possibilités réalistes qui s'offrent dans le textile et l'industrie de l'habillement doivent être explorées, en particulier selon une perspective régionale. Un travail plus concerté sur les chaînes de production de coton organique/de bonne qualité au niveau international et du pays même est également souligné.
7. *Coordination.* La coordination est identifiée à trois niveaux: national, régional et international. Au niveau du pays, il est important de renforcer les associations commerciales, les consultations entre secteurs public et privé et la coordination des donateurs locaux. La coopération au niveau régional est prévue sur certaines questions telles que l'intégration régionale et les APE (Accords de Partenariat économique), l'innovation technologique, la transformation et la coordination des producteurs. La coordination internationale est nécessaire au niveau des pays africains (Genève, Bruxelles), des donateurs de coton, des organisations internationales et au niveau mondial avec le CCIC.